

Bruxelles, le 18 mars 2022
(OR. fr, en)

7271/1/22
REV 1

FAO 8
AGRI 103
DEVGEN 50
RELEX 369
FOOD 18
SUSTDEV 61
CONUN 65

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
en date du: 18 mars 2022

Objet: Initiative pour demander une session spéciale d'urgence du Conseil de l'Organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (FAO) pour examiner les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales
— *Approbation*

1. Dans la résolution A/RES-11/1 adoptée lors de sa session spéciale du 2 mars 2022, l'Assemblée Générale des Nations unies exprime ses inquiétudes au sujet de la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine et de l'impact que la situation en Ukraine peut avoir sur la sécurité alimentaire mondiale, en particulier pour les pays et les populations les plus vulnérables.
2. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont parmi les principaux producteurs de produits agricoles dans le monde et ces inquiétudes sont largement partagées par la communauté internationale, y compris par les Ministres de l'agriculture du G7 lors de leur réunion extraordinaire le 11 mars 2022, réunion à laquelle ont participé le Ministre de l'agriculture de l'Ukraine ainsi que le Directeur Général de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

3. Assurer la sécurité alimentaire de tous est au coeur du mandat de la FAO. Il est extrêmement important que les membres de la FAO évaluent les actions engagées par la FAO pour traiter l'impact négatif croissant de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement alimentaire mondial et continuent à guider la direction générale de la FAO afin que la FAO joue pleinement son rôle dans ces circonstances exceptionnelles.
4. En application de la Règle XXV paragraphe 1 des Règles générales de la FAO, une session spéciale d'urgence du Conseil de la FAO peut être convoquée pour examiner et conseiller sur tout sujet relatif à ou résultant de la situation agricole et alimentaire mondiale et qui lui sont liés, en particulier toute question de nature urgente. Pour qu'une telle session extraordinaire d'urgence soit convoquée, une demande doit être soumise par écrit au Directeur général par quinze membres du Conseil de la FAO ou plus.
5. Le 17 mars 2022, le groupe 'Questions alimentaires et agricoles internationales (FAO)' a examiné, sur la base de la note de la Présidence figurant dans le document WK 3848/2022+ADD1, les deux propositions suivantes :
 - a) demander l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la 33e Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (10-13 mai 2022, Łódź - Pologne), afin d'aborder les conséquences de l'invasion russe sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales;
 - b) lancer à Rome des actions de sensibilisation par la Présidence en vue d'obtenir un large soutien interrégional parmi les États membres de la FAO pour demander une session extraordinaire du Conseil de la FAO afin d'examiner les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, avec les objectifs suivants :
 - conformément à la résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations unies, exprimer une vive inquiétude quant à l'impact de l'agression russe sur l'augmentation de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale ;
 - faire le point sur les actions entreprises jusqu'à présent par la FAO pour faire face, dans le cadre de son mandat, aux conséquences du conflit sur l'agriculture et la sécurité alimentaire,
 - souligner le rôle de la FAO, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, pour faire face, dans le cadre de son mandat, aux conséquences du conflit sur l'agriculture et la sécurité alimentaire,

- demander à la FAO d'agir en mettant l'accent sur la protection des pays et des populations les plus vulnérables, en vue:
 - d'élaborer un plan d'intervention immédiat pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire de la population ukrainienne, y compris la manière de préserver la campagne à venir et un plan de redressement à moyen terme pour l'Ukraine,
 - d'élaborer un plan de réponse pour apporter une assistance aux pays en développement les plus touchés par les impacts de ce conflit sur leur sécurité alimentaire,
- charger le Directeur général de la FAO de suivre la situation et ses implications sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires, de formuler des recommandations, d'organiser des séances d'information mensuelles ouvertes à tous les Membres et de faire rapport au Conseil,
- décider d'ajouter un point à l'ordre du jour de sa session ordinaire de juin 2022.

6. En conclusion de la discussion, la Présidence a noté le large soutien du Groupe de travail aux propositions ci-dessus et, en particulier, l'accord du Groupe de travail pour mandater la Présidence et la Délégation de l'UE à Rome pour commencer dès que possible des actions de sensibilisation à Rome visant à obtenir un large soutien interrégional parmi les nations membres de la FAO pour demander une session extraordinaire d'urgence du Conseil de la FAO. À cet égard, la Présidence s'est engagée à faire rapport au groupe de travail dès que possible sur les résultats de ces actions de sensibilisation.

7. Le 18 mars 2022, le représentant permanent des États-Unis auprès de la FAO a sollicité le soutien des représentants de l'UE et de ses États membres basés à Rome pour le projet de lettre annexée à la présente note, visant à demander au Directeur Général de la FAO de tenir dans les meilleurs délais une session spéciale d'urgence du Conseil de la FAO. Ce projet de lettre, qui inclut en annexe une série d'actions que le Conseil de la FAO devrait approuver lors de sa session spéciale d'urgence, fait encore l'objet de consultations avec les autres pays membres de la FAO afin de réunir le plus large soutien possible. Son contenu pourrait dès lors subir des modifications.

8. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à :

- confirmer les résultats des discussions du groupe de travail sur les propositions de la Présidence susmentionnées ;

- recommander que le Conseil, dans l'une de ses prochaines sessions en tant que point A:
 - approuve la proposition de la Présidence de demander l'inclusion d'un point additionnel à l'ordre du jour de la 33^{ème} conférence régionale pour l'Europe de la FAO (10 – 13 mai 2022, Łódź - Pologne), afin d'examiner les conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales ;
 - approuve le projet de lettre contenu dans l'addendum à cette note; cette approbation est sans préjudice des modifications rédactionnelles en ligne avec les principes et éléments décrits dans les paragraphes 5 et 6 de la présente note;
-

COURTESY TRANSLATION

1. In Resolution A/RES-11/1 adopted at its 11th special emergency special session on 2 March 2022, the UN General Assembly expresses its concerns about the deteriorating humanitarian situation in and around Ukraine and the impact that the situation in Ukraine can have on food security globally, especially for vulnerable countries and populations.
2. With Ukraine and the Russian Federation among the major producers of agricultural commodities in the world, these concerns have been widely echoed across the international community, including by the G7 Agriculture Ministers at their extraordinary meeting held on 11 March 2022 with the participation of the Ukrainian Agriculture Minister and Director-General QU of the UN Food and Agriculture Organisation (FAO).
3. Achieving food security for all is at the heart of FAO's mandate. It is critically important for the FAO members to assess FAO's ongoing actions to address the increasingly disruptive impact of the war in Ukraine on global food supply and to give further guidance to FAO's leadership to ensure that FAO can play its full role in these exceptional circumstances.
4. Under Rule XXV, paragraph 1, of FAO's General Rules, an emergency special session of the FAO Council can be called to examine and advise on any issues pertaining to or arising out of the world food and agriculture situation and related matters, especially any such issues of an urgent nature. For such an emergency special session to be convened, a request has to be submitted in writing to the Director-General by fifteen or more FAO Council Members.
5. On 17 March 2022, the Working Party on International Food and Agriculture Questions (FAO) discussed on the basis of the Presidency note set out in WK 3848/2022+ADD1 the following two proposals:
 - a) requesting the inclusion of an additional item on the agenda of the 33rd FAO Regional Conference for Europe (10-13 May 2022, Łódź – Poland), in order to address the implications on world food security and agriculture arising from the aggression of the Russian Federation against Ukraine;

- b) starting Presidency-led outreach actions in Rome with a view to ensuring broad cross-regional support among the FAO member countries for requesting an extraordinary FAO Council session to address the implications of the aggression by the Russian Federation against Ukraine on world food security and agriculture, with the following key objectives:
- in line with the UNGA resolution A/RES/ES-11/1, express grave concerns about the impact of the Russian aggression on increased food insecurity globally;
 - take stock of the actions undertaken by FAO so far to address, within its mandate, the consequences of the conflict on agriculture and food security;
 - stress the role of FAO, in coordination with other UN entities, to address within its mandate the consequences of the conflict on agriculture and food security;
 - request action by FAO with a particular focus on protecting the most vulnerable countries and populations, with a view to:
 - producing an immediate response plan to address the food security need of the Ukrainian population, including how to preserve the Ukrainian coming campaign and a medium-term recovery plan for Ukraine,
 - producing a response plan to bring assistance to the developing countries most affected by the impacts of this conflict on their food security,
 - instruct the FAO Director General to monitor the situation and its implications on world food security and agriculture, including food prices, make recommendations, organize monthly briefings open to all Members and report to the Council;
 - decide to add an item at its regular session in June 2022.
6. In concluding the discussion, the Presidency noted the Working Party's broad support for the above proposals and, in particular, the Working Party's agreement to mandate the Presidency and the Rome-based Delegation of the EU to start as soon as possible outreach actions in Rome aimed at seeking wide cross-regional support among FAO member nations for requesting an emergency special session of the FAO Council. In this regard, the Presidency committed to report back to the Working Party as soon as possible on the outcome of those outreach actions.

7. On 18 March 2022, the permanent representatives of the United States of America at the FAO requested the Rome-based representatives of the EU and its Member States to support the draft letter set out in the addendum to this note, aimed at requesting a special emergency session of the FAO Council to be held as soon as possible. For this draft letter, which includes in its annex a series of actions that the FAO Council would approve at its special emergency session, is still subject to consultations with other FAO member countries, in order to seek the largest possible support. Its content could therefore undergo modifications.
8. In view of the above, the Permanent Representatives Committee is invited:
- to confirm the outcome of the Working Party discussions on the above Presidency proposals;
 - to recommend that the Council, as an « A » item at one of its forthcoming meetings:
 - approves the Presidency proposal to request the inclusion of an additional item on the agenda of the 33rd FAO Regional Conference for Europe (10-13 May 2022, Łódź – Poland), in order to address the implications on world food security and agriculture arising from the aggression of the Russian Federation against Ukraine;
 - approves the draft letter set out in the addendum to this note; this approval is without prejudice to any drafting changes that are in line with the principles and elements set out in paragraphs 5 and 6 of this note.